

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1781**16 décembre 2002****SOMMAIRE**

AC Restaurants et Hôtels S.A., Grevenmacher ...	85486	Holding Générale Cosmétique S.A., Luxem-	85482
Alcofin S.A., Luxembourg	85443	bourg	85482
AMG Special Opportunities Fund, Sicav, Luxem-	85485	Holding Générale Cosmétique S.A., Luxem-	85482
bourg	85485	bourg	85482
Asset Management Options & Futures Fund, Sicav,	85485	I.F. Invest, Initiative & Finance Invest Holding S.A.,	85463
Luxembourg	85485	Luxembourg	85463
Asset Management Options & Futures Fund, Sicav,	85485	I.F. Invest, Initiative & Finance Invest Holding s S.A.,	85466
Luxembourg	85485	Luxembourg	85466
Aster Participations S.A., Luxembourg	85443	Ideanomix, S.à r.l., Beringen/Mersch	85456
Aster Participations S.A., Luxembourg	85443	Imex Europe, S.à r.l., Luxembourg	85466
Axxiel S.A., Luxembourg	85448	Info MSV S.A., Luxembourg	85468
Axxion S.A., Luxembourg	85477	Interbest, S.à r.l., Wilwerdange	85475
Axxion S.A., Luxembourg	85477	International Marketing Consultants S.A., Dude-	85448
Baby Web, S.à r.l., Luxembourg	85447	lange	85448
Berilux Constructions S.A., Bascharage	85447	Interpharos S.A., Principal Headquarters for Acti-	85472
C.O.M.I. Holding A.G., Luxembourg	85487	vities of Research on Securities S.A., Luxem-	85472
Citran Greysac S.A., Luxembourg	85484	bourg	85472
Citran Greysac S.A., Luxembourg	85484	IPEF II Holdings N°5 bis S.A., Luxembourg	85448
Clovessia S.A., Luxembourg	85475	Jarola Design Holding, GmbH, Luxembourg	85443
Cocoon S.A., Luxembourg-Kirchberg	85473	Kemm S.A., Luxembourg	85488
Compagnie de la Mer S.A., Luxembourg	85467	Leruth Réalisations S.A., Bettembourg	85474
DDM Luxembourg S.A., Luxembourg	85449	Lifercar S.A.H., Luxembourg	85447
Deicas Participations S.A., Luxembourg	85443	Locarest, S.à r.l., Luxembourg	85462
Deicas Participations S.A., Luxembourg	85443	LUX G-I, Guineu Immobles Luxembourg S.A.,	85444
Derketo Holding S.A., Luxembourg	85486	Luxembourg	85444
East Consulting & Trading S.A., Luxembourg ...	85474	LUX G-I, Guineu Immobles Luxembourg S.A.,	85445
ECPAT Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	85470	Luxembourg	85445
Erre Nove S.A., Luxembourg	85445	Luxembourg European Reinsurance (LURECO)	85486
Erre Nove S.A., Luxembourg	85446	S.A., Luxembourg	85486
Erre Tre S.A., Luxembourg	85459	Luxembourg European Reinsurance (LURECO)	85486
Erre Tre S.A., Luxembourg	85460	S.A., Luxembourg	85486
European Fund Services S.A., Munsbach	85481	Luxlait Expansion S.A., Luxembourg	85487
European Fund Services S.A., Munsbach	85481	Luxlait Immobilière S.A., Luxembourg	85484
Finlon Investments S.A., Luxembourg	85446	Mast Enterprises S.A., Luxembourg	85448
Food Carrier International Spedition und Trans-	85457	Mersch & Schmitz Production, S.à r.l., Holzem ..	85451
port GmbH- & Co. K.G., Schiffflange	85457	Mersch & Schmitz Services, S.à r.l., Holzem	85450
Food-Carrier Gesellschaft m.b.H., Schiffflange ...	85449	Mevi S.A., Diekirch	85487
Francesca International S.A., Luxembourg	85474	Murator, S.à r.l., Luxembourg	85469
Globus Real Estate Invest S.A., Luxembourg	85452	Mythos, S.à r.l., Munsbach	85455
Green House Investments S.A., Luxembourg	85446	Oncoview S.A., Luxembourg	85483

Oncoview S.A., Luxembourg	85483	Kirchberg	85471
Oncoview S.A., Luxembourg	85483	Reliance Investments Holding S.A., Luxembourg- Kirchberg	85471
Ornita Holding S.A.H., Luxembourg	85473	Reliance Investments Holding S.A., Luxembourg- Kirchberg	85472
P & T Consulting S.A., Luxembourg	85487	(J.P.) Rinnen & Fils, S.à r.l., Binsfeld	85442
Pertuy Construction S.A., Maxéville	85488	(J.P.) Rinnen & Fils, S.à r.l., Binsfeld	85442
Pictet Country Fund, Sicav, Luxembourg	85470	(J.P.) Rinnen & Fils, S.à r.l., Binsfeld	85442
PRB2 S.A. Soparfi, Luxembourg	85478	Rupelzand International S.A., Luxembourg	85474
Prochimica International S.A., Luxembourg	85446	Sadin Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	85472
Pur Sang Investissement S.A., Luxembourg	85481	Sadin Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	85472
Reckitt Benckiser, S.à r.l., Luxembourg	85477	Saint-Paul Invest S.A., Luxembourg	85444
Red Zone Evénements S.A., Luxembourg	85478	Sunset Holdings S.A., Luxembourg	85460
Reliance Investments Holding S.A., Luxembourg- Kirchberg	85471	Sunset Holdings S.A., Luxembourg	85462
Reliance Investments Holding S.A., Luxembourg- Kirchberg	85471	Texanox Lux S.A.H, Luxembourg	85485
Reliance Investments Holding S.A., Luxembourg- Kirchberg	85471	Wild Design Holding, GmbH, Luxembourg	85444

J.P. RINNEN & FILS, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 52, rue de Troisvierges.
R. C. Diekirch B 1.291.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2002, vol. 272, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(94003/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 novembre 2002.

J.P. RINNEN & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 52, rue de Troisvierges.
R. C. Diekirch B 1.291.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2002, vol. 272, fol. 39, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(94004/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 novembre 2002.

J.P. RINNEN & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 52, rue de Troisvierges.
R. C. Diekirch B 1.291.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2002, vol. 272, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(94005/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 novembre 2002.

J.P. RINNEN & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 52, rue de Troisvierges.
R. C. Diekirch B 1.291.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2002, vol. 272, fol. 39, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(94006/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 novembre 2002.

ASTER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 63.214.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 88, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

(85775/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

ASTER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 63.214.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 88, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

(85776/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

ALCOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 67.546.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 88, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

(85777/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

JAROLA DESIGN HOLDING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 51.892.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 88, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

(85780/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

DEICAS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 67.729.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 88, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

(85778/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

DEICAS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 67.729.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 88, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

(85779/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

WILD DESIGN HOLDING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 51.899.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 88, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

(85781/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

SAINT-PAUL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 75.484.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 88, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

(85782/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

**LUX G-I, GUINEU IMMOBLES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. GUINEU IMMOBLES S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.218.

L'an deux mille deux, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GUINEU IMMOBLES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 49.218, constituée suivant acte notarié en date du 20 octobre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 60 du 7 février 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1239 du 27 décembre 2001.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Sandra Pasti, employée privée, demeurant à Hettange-Grande,

qui désigne comme secrétaire Madame Annie Marechal, employée privée, demeurant à Schifflange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de la raison sociale de la société GUINEU IMMOBLES S.A. en GUINEU IMMOBLES LUXEMBOURG S.A., en abrégé LUX G-I et modification subséquente de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts.

2) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en GUINEU IMMOBLES LUXEMBOURG S.A. en abrégé LUX G-I.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GUINEU IMMOBLES LUXEMBOURG S.A. en abrégé LUX G-I.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Pasti, A. Marechal, M. Strauss, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 8, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

F. Baden.

(85886/200/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

LUX G-I, GUINEU IMMOBLES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.218.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(85887/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

**ERRE NOVE S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 55.550.

L'an deux mille deux, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ERRE NOVE S.A. ayant son siège social à L - 1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 504 du 8 octobre 1996, inscrite au registre de commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 55 550.

Les statuts ont été modifiés:

- aux termes d'un acte reçu par Maître Camille Hellinckx, préqualifié, en date du 4 décembre 1996, publié au Mémorial C page 5650 de 1997.

- aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 27 novembre 1997, publié au Mémorial C page 7634 de 1998.

La séance est ouverte à 8.15 heures, sous la présidence de Monsieur Fulvio Tettamanti, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle Sensi, demeurant à Esch-sur-Alzette,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Michel Bourkel, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

Les membres du bureau constatent que l'entièreté du capital est présente ou dûment représentée à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la forme de la société de société anonyme holding en Soparfi.

2.- Modification de la 1^{ère} phrase de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification du dernier alinéa de l'article 3 des statuts concernant l'objet social de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la forme de la société de société anonyme holding en Soparfi.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, la première phrase de l'article 1^{er} des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous la forme de société anonyme.»

Le deuxième alinéa de l'article premier reste inchangé.

Troisième résolution

En conséquence de la 1^{ère} résolution, le dernier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, notamment toutes opérations mobilières ou financières, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Les autres alinéas de l'article 3 sont inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Bourkel, F. Tettamanti, Bergami, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2002, vol. 882, fol. 86, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2002.

B. Moutrier.

(85917/272/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

ERRE NOVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 55.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2002.

B. Moutrier.

(85918/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

FINLON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 72.341.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

(85789/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

GREEN HOUSE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 72.344.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

(85790/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

PROCHIMICA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 83.704.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

(85791/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

LIFERCAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.746.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires tenue le 14 juin 2001 à 11.00 heures*

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité:

- a) de convertir le capital de LUF 2.500.000,- représenté par 25.000 actions de LUF 100,- de valeur nominale en EUR.
- b) d'augmenter le capital social de EUR 526,62 pour le porter de son montant actuel de EUR 61.973,38 à EUR 62.500,- par incorporation au capital de réserves libres à due concurrence par les anciens actionnaires au prorata de leur participation dans la société sans émission et création d'actions nouvelles.
- c) d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises pour la porter à EUR 2,50 par action et la mention du capital social.
- d) d'adapter le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le montant du capital social souscrit est de EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cents euros), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,50 (deux euros et cinquante cents) chacune, qui au choix de l'actionnaires seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.»
- e) de conférer tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et pour tenir la comptabilité de la société en EUR à partir de l'exercice social démarrant le 1^{er} janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2001.

LIFERCAR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 99, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(85997/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

BERILUX CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 158, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 58.246.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 14 novembre 2002 que:

1. Le nombre des Administrateurs est augmenté de 3 à 4.
2. Est nommé aux fonctions de quatrième Administrateur, Monsieur Bathir Pepic, administrateur de sociétés, demeurant à Differdange (Luxembourg).

L'expiration de son mandat prendra fin en même temps que les mandats des actuels administrateurs en fonction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 99, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(85796/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

BABY WEB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 81.489.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 80, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour BABY WEB, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(85857/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

MAST ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 63.203.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

(85792/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

AXXIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 68.539.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

(85793/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

INTERNATIONAL MARKETING CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Dudelange, 4, rue Karl Marx.
R. C. Luxembourg B 47.543.

Statuts coordonnés au 3 juin 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

(85795/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

IPEF II HOLDINGS N°5 BIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.746.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002 que le capital souscrit et le capital autorisé de la société ont été convertis de francs luxembourgeois en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change de 1,- EUR=40,3399 LUF.

En conséquence de cette décision, le capital souscrit de la société est fixé à 30.986,69 EUR et le capital autorisé est fixé à 2.850.775,53 EUR. La valeur nominale des actions est supprimée.

En conséquence, les alinéas premier et deuxième de l'article 5 des statuts ont été modifiés comme suit:

English version:

«The authorised capital of the Corporation is set at EUR 2,850,775.53 comprising 115,000 authorised shares with no par value.»

«The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 30,986.69 divided into 1,250 shares with no par value.»

French version:

«Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 2.850.775,53 (deux millions huit cent cinquante mille sept cent soixante-quinze Euros cinquante-trois cents), représenté par 115.000 (cent quinze mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la société est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents) divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 97, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(85988/024/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

DDM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.612.

Le bilan au 30 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 576, fol. 100, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(85799/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

FOOD-CARRIER GESELLSCHAFT m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3858 Schifflange, 28, rue Denis Netgen.
H. R. Luxembourg B 48.612.

Im Jahre zweitausendundzwei, am vierzehnten November.

Vor der Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Ist erschienen:

Die deutsche Gesellschaft BALTHASAR PAPP INTERNATIONALE LEBENSMITTELLOGISTIK KG, mit Sitz in D-81371 München, Thalkirchner Str. 81

hier vertreten durch

Herr György Lublovary, Disponent, wohnhaft in L-4351 Esch-sur-Alzette, 24, rue Arthur Useldinger

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch den Komparten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparten, handelnd wie eingangs erwähnt, erklärt, dass die deutsche Gesellschaft BALTHASAR PAPP INTERNATIONALE LEBENSMITTELLOGISTIK KG die alleinige Gesellschafterin ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FOOD-CARRIER GESELLSCHAFT, m.b.H., mit Sitz in L-3858 Schifflange, 28, rue Denis Netgen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 48.612,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit damaligem Amtssitz in Clerf, am 24. August 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 513 vom 9. Dezember 1994,

die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch die instrumentierende Notarin:

- am 1. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 334 vom 1. Mai 1999,

- am 2. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 71 vom 21. Januar 2000.

Der Komparten, handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchte die instrumentierende Notarin folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Auflösung der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter ernennen zum Liquidator:

Herr György Lublovary, Disponent, wohnhaft in L-4351 Esch-sur-Alzette, 24, rue Arthur Useldinger.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 - 148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Er kann den Hypothekenbewahrer von den Pflichteinschreibungen entbinden, auf alle reelle Rechte, Privilegien, Hypotheken oder Auflösungsrechte verzichten, Hypothekenschreibungen gewähren, gegen Zahlung oder ohne Zahlung.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, in der Amtsstube der instrumentierenden Notarin.

Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Lublovary, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2002, vol. 882, fol. 86, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 21. November 2002.

B. Moutrier.

(85919/272/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

MERSCH & SCHMITZ SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

STATUTS

L'an deux mille deux, le douze novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange,

A comparu

MERSCH & SCHMITZ EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BÂTIMENT, S.à r.l. avec siège social à Holzem représentée par son associé unique M. René Schmitz, ingénieur-thermicien, demeurant à Dahlem, 13, rue de l'Ecole.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité de droit luxembourgeois.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MERSCH & SCHMITZ SERVICES Société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est à Holzem; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet toutes activités relatives à l'équipement technique du bâtiment, notamment:

- le dépannage et la maintenance d'installations de climatisation, de chauffage, de réfrigération, d'installations sanitaires, de protection contre l'incendie, ainsi que la gestion et l'exploitation de tout bâtiment et équipement technique du bâtiment couvrant la conduite, la maintenance, l'inspection, la garantie totale et l'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que les prestations de service y afférentes;

- d'une façon générale, la société peut réaliser toutes opérations financières, commerciales et industrielles, de nature mobilière ou immobilière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'exercice social commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 67.000,- euros, représenté par 670 parts sociales de 100,- euros chacune. Le capital a été libéré par un apport en nature de matériel et marchandises jusqu'à due concurrence.

MERSCH & SCHMITZ EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BÂTIMENT, S.à r.l. avec siège social au 26, route de Capellen, Holzem représentée par son associé unique M. René Schmitz, ingénieur-thermicien, demeurant à Dahlem, 13, rue de l'Ecole, souscrit l'intégralité de ces parts sociales.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres parts sociales.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire autoriser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque année au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale,
- le solde reste à la libre disposition des associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 10. Si la société ne comporte qu'un seul associé, ce dernier exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée générale des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront réglés suivant les dispositions de la loi du dix-huit septembre mille neuf cent trente-trois sur les sociétés à responsabilité limitée et de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et les lois subséquentes.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, l'associé unique, a pris les décisions suivantes:

1. le siège social est établi 26, route de Capellen, L-8279 Holzem
2. est nommé gérant, Monsieur René Schmitz, ingénieur thermicien, demeurant à Dahlem
3. la société sera valablement engagée de la manière suivante:
 1. La signature conjointe d'un directeur et d'un fondé de pouvoir dans les limites suivantes:
 - 25.000,- euros (vingt cinq mille) par transaction bancaire
 - pouvoir illimité pour la conclusion de contrats au nom de la société
 - pouvoir illimité pour la passation de commandes au nom de la société
 2. La signature conjointe de deux fondés de pouvoir dans les limites suivantes:
 - 25.000,- euros (vingt cinq mille) par transaction bancaire
 - pouvoir illimité pour la conclusion de contrats au nom de la société
 - pouvoir illimité pour la passation de commandes au nom de la société

L'associé unique René Schmitz déclare qu'actuellement la société fonctionne sans directeur administratif et que les fondés de pouvoir sont nommés comme suit:

1. Monsieur Renaud Jacques, fondé de pouvoir, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains,
2. Monsieur Jean-Marie Christophe, fondé de pouvoir, demeurant à F-54400 Longwy-Haut
3. Madame Claudine Ostertag, fondée de pouvoir, demeurant à F-54590 Hussigny

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Schmitz, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2002, vol. 882, fol. 93, case 3. – Reçu 672,53 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 25 novembre 2002.

G. d'Huart.

(85827/207/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

MERSCH & SCHMITZ PRODUCTION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

— STATUTS

L'an deux mille deux, le douze novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange,

A comparu:

MERSCH & SCHMITZ EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BÂTIMENT, S.à r.l. avec siège social à Holzem représentée par son associé unique M. René Schmitz, ingénieur-thermicien, demeurant à Dahlem, 13, rue de l'Ecole.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité de droit luxembourgeois.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MERSCH & SCHMITZ PRODUCTION Société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est à Holzem; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet toutes activités relatives à l'équipement technique du bâtiment, notamment:

- l'étude et la réalisation d'installations de climatisation, de chauffage, de réfrigération, d'installations sanitaires, de protection contre l'incendie, d'installations électriques et de gestion technique ainsi que l'achat, la vente et la location de tout équipement technique et les prestations y afférentes.

- d'une façon générale, la société peut réaliser toutes opérations financières, commerciales et industrielles, de nature mobilière ou immobilière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'exercice social commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 76.000,- euros, représenté par 760 parts sociales de 100,- euros chacune. Le capital a été libéré par un apport en nature de matériel et marchandises jusqu'à due concurrence.

MERSCH & SCHMITZ EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BÂTIMENT, S.à r.l. avec siège social au 26, route de Capellen, Holzem représentée par son associé unique M. René Schmitz, ingénieur-thermicien, demeurant à Dahlem, 13, rue de l'Ecole, souscrit l'intégralité de ces parts sociales.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres parts sociales.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire autoriser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque année au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale,
- le solde reste à la libre disposition des associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 10. Si la société ne comporte qu'un seul associé, ce dernier exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée générale des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront réglés suivant les dispositions de la loi du dix-huit septembre mille neuf cent trente-trois sur les sociétés à responsabilité limitée et de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et les lois subséquentes.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, l'associé unique, a pris les décisions suivantes:

1. le siège social est établi 26, route de Capellen, L-8279 Holzem
2. est nommé gérant, Monsieur René Schmitz, ingénieur thermicien, demeurant à Dahlem
3. la société sera valablement engagée de la manière suivante:
 1. La signature conjointe d'un directeur et d'un fondé de pouvoir dans les limites suivantes:
 - 100.000,- euros (cent mille euros) par transaction bancaire
 - pouvoir illimité pour la conclusion de contrats au nom de la société
 - pouvoir illimité pour la passation de commandes au nom de la société
 2. La signature conjointe de deux fondés de pouvoir dans les limites suivantes:
 - 100.000,- euros (cent mille euros) par transaction bancaire
 - pouvoir illimité pour la conclusion de contrats au nom de la société
 - pouvoir illimité pour la passation de commandes au nom de la société

L'associé unique René Schmitz déclare qu'actuellement la société fonctionne sans directeur administratif et que les fondés de pouvoir sont nommés comme suit:

1. Monsieur Frédéric Paladini, fondé de pouvoir, demeurant à F-54190 Tiercelet,
2. Monsieur Gérard Rizza, fondé de pouvoir, demeurant à F- 4920 Villiers-la-Montagne,
3. Jean-Marie Christophe, fondé de pouvoir, demeurant à F-54400 Longwy-Haut
4. Madame Claudine Ostertag, fondée de pouvoir, demeurant à F-54590 Hussigny
5. Monsieur Laurent Nava, fondé de pouvoir, demeurant à F-Hagondange

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Schmitz, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2002, vol. 882, fol. 93, case 2. – Reçu 767,25 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 25 novembre 2002.

G. d'Huart.

(85828/207/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

GLOBUS REAL ESTATE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur François Pletschette, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,

agissant tant en son nom personnel que comme mandataire spécial de:

2.- Monsieur Norbert Meisch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Esch-sur-Alzette, du 22 octobre 2002,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination GLOBUS REAL ESTATE INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante ou journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

Art. 4. La société a pour objet pour son propre compte l'achat et la vente de biens immobiliers et la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions, de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administrateurs - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

La durée du mandat d'administrateur est de six années. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou télécopie. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. La durée du mandat de commissaire est de six ans.

Titre III. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs, les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, au siège social le 1^{er} lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées, générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration. Chaque action donne droit à une voix, sauf restrictions imposées par la loi. Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer, peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Année sociale - Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille deux.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications statutaires.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ultérieures.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Norbert Meisch, prédit, cinquante actions	50 actions
2.- et Monsieur François Pletschette prédit, cinquante actions	50 actions
Total: cent actions	100 actions

Toutes ces actions ont été intégralement souscrites et libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté, que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

2.- Sont nommés Administrateurs:

1) Monsieur Norbert Meisch, prédit;

2) Monsieur François Pletschette, prédit;

3) et Monsieur Laurent Weber, comptable, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2008.

3.- Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Norbert Meisch, prédit, comme administrateur-délégué de la prédite société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2008.

4.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, par la seule signature de l'administrateur-délégué.

5.- Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée dénommée W.M.A. WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à.r.l., avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2008.

6.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Dont acte, fait est passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: F. Pletschette - A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2002, vol. 882, fol. 61, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 2002.

A. Biel.

(85843/203/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

MYTHOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 163, rue Principale.

STATUTS

L'an deux mille deux, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Stergios Papageorgiu, indépendant, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.
 - 2) Monsieur Alexandre Dermentzoglou, indépendant, demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux.
- Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de MYTHOS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Munsbach.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un Restaurant avec Café - Brasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elles peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- €) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Stergios Papageorgiu, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Alexandre Dermentzoglou, prénommé, cinquante parts sociales	50

Total: cent parts sociales 100

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission de parts pour cause de mort, les associés se soumettent aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

De même pour l'évaluation des parts sociales en cas de cession, les associés se soumettent à l'article 189 précité.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. La société est valablement engagée par la signature du ou des gérants.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dénonciation, la société sera dissoute conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2002.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 950,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

a) Le nombre des gérants est fixé à deux.

Sont nommés gérant pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Alexandre Dermentzoglou, indépendant, demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux, est nommé gérant technique.

2) Monsieur Stergios Papageorgiu, indépendant, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels, est nommé gérant administratif.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant pour les opérations inférieures à 1.239,- Euros et par la signature collective des deux gérants technique et administratif pour les opérations supérieures à 1.239,- Euros.

b) Le siège social est fixé à L-5366 Munsbach, 163, rue Principale.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Papageorgiu, A. Dermentzoglou, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 92, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

J-P. Hencks.

(85829/216/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

IDEANOMIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7590 Beringen/Mersch, 12, rue d'Ettelbruck.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Servet Ocaktan, employé privé, demeurant à L-7590 Beringen/Mersch, 12, rue d'Ettelbruck.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Art. 1. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services administratifs.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La société prend la dénomination de IDEANOMIX, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Beringen/Mersch.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Servet Ocaktan, employé privé, demeurant à L-7590 Beringen/Mersch, 12, rue d'Ettelbruck.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les cessions de parts à des non-associés doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elles dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, s'appliquent.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2002.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à sept cent soixante-dix euros (770,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant comme seul associé l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Servet Ocaktan, employé privé, demeurant à L-7590 Beringen/Mersch, 12, rue d'Ettelbruck.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi à L-7590 Beringen/Mersch, 12, rue d'Ettelbruck.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Ocaktan, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 novembre 2002, vol. 422, fol. 98, case 2.- Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2002.

H. Hellinckx.

(85830/242/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

**FOOD CARRIER INTERNATIONAL SPEDITION UND TRANSPORT, GmbH- & CO. K.G.,
Kommanditgesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-3858 Schifflange, 28, rue Denis Netgen.

H. R. Luxemburg B 48.632.

Im Jahre zweitausendundzwei, am vierzehnten November.

Vor der Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Sind die Aktionäre der Gesellschaft FOOD CARRIER INTERNATIONAL SPEDITION UND TRANSPORT, GmbH- & CO. K.G., Kommanditgesellschaft, mit Sitz in L-3858 Schifflange, 28, rue Denis Netgen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 48.632,

gegründet gemäss einem Gesellschaftsvertrag vom 1. September 1994, angefertigt in Wien; ein Auszug aus obigem Gesellschaftsvertrag wurde eingetragen in Luxemburg am 9. September 1994, vol. 458, fol. 44, case 1 und veröffentlicht im Mémorial des Grossherzogtums Luxemburg, Register C der Vereinigungen und Gesellschaften, Nummer 509 vom 7. Dezember 1994,

der Gesellschaftsvertrag wurde am 31. April 1996 mit Wirkung auf den Gründungstag abgeändert. Ein Auszug des abgeänderten Gesellschaftsvertrages wurde eingetragen in Luxemburg am 9. Mai 1996, vol. 479, fol. 24, case 1 und veröffentlicht im Mémorial C des Grossherzogtums Luxemburg, Register der Vereinigungen und Gesellschaften, Nummer 227 vom 6. Mai 1996,

der Gesellschaftsvertrag wurde abgeändert durch einen Vertrag vom 20. Oktober 1997 ein Auszug betreffend die Abänderung wurde eingetragen in Luxemburg am 13. November 1997, vol. 499, fol. 74, case 1 und veröffentlicht im Mémorial C, des Grossherzogtums Luxemburg, Register der Vereinigungen und Gesellschaften, Nummer 85 vom 10. Februar 1998,

die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch die instrumentierende Notarin am 30. April 1996,

veröffentlicht im Mémorial C Nummer 370 vom 2. August 1996.

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung erschienen.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herr György Lublovary, Disponent, wohnhaft in L-4351 Esch-sur-Alzette, 24 rue Arthur Useldinger.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Liliane Neu, Privatbeamtin, wohnhaft in Tarchamps.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Judit Kovacs, Privatbeamtin, wohnhaft in L-4351 Esch-sur-Alzette, 24, rue Arthur Useldinger.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I. Aus einer Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtswirksam vertreten sind; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktieninhabern beziehungsweise deren Vertretern sowie von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden, die ordnungsgemäss durch die Komparenten und der amtierenden Notarin ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. In Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktieninhaber tagt die Generalversammlung regelmässig und beschliesst rechtswirksam über alle Punkte der Tagesordnung.

III. Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung:

1) Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft.

2) Ernennung eines oder mehrerer Liquidatoren, sowie Festlegung ihrer Befugnisse.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Auflösung der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter ernennen zum Liquidator:

Herr György Lublovary, Disponent, wohnhaft in L-4351 Esch-sur-Alzette, 24, rue Arthur Useldinger.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 - 148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Er kann den Hypothekenbewahrer von den Pflichteinschreibungen entbinden, auf alle reelle Rechte, Privilegien, Hypotheken oder Auflösungsrechte verzichten, Hypothekenschreibungen gewähren, gegen Zahlung oder ohne Zahlung.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, in der Amtsstube der instrumentierenden Notarin.

Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Lublovary, L. Neu, J. Kovacs, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2002, vol. 882, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 21. November 2002.

B. Moutrier.

(85922/272/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

**ERRE TRE S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**
Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 55.549.

L'an deux mille deux, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ERRE TRE S.A. ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 504 du 8 octobre 1996, inscrite au registre de commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 55 549.

Les statuts ont été modifiés:

- aux termes d'un acte reçu par Maître Camille Hellinckx, préqualifié, en date du 4 décembre 1996, publié au Mémorial C page 5645 de 1997.

- aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 27 novembre 1997, publié au Mémorial C page 7637 de 1998.

- aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, préqualifié, en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C page 8454 de 1999.

La séance est ouverte à 8.00 heures, sous la présidence de Monsieur Fulvio Tettamanti, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle Sensi, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Michel Bourkel, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

- Les membres du bureau constatent que l'entière du capital social est présente ou dûment représentée à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la forme de la société de société anonyme holding en Soparfi.

2.- Modification de la 1^{ère} phrase de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification du dernier alinéa de l'article 3 des statuts concernant l'objet social de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la forme de la société de société anonyme holding en Soparfi.

Deuxième résolution:

En conséquence de ce qui précède, la première phrase de l'article 1^{er} des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous la forme de société anonyme.»

Le deuxième alinéa de l'article premier reste inchangé.

Troisième résolution

En conséquence de la 1^{ère} résolution, le dernier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, notamment toutes opérations mobilières ou financières, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Les autres alinéas de l'article 3 sont inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Bourkel, F. Tettamanti, Bergami, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2002, vol. 882, fol. 86, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2002.

B. Moutrier.

(85920/272/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

ERRE TRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 55.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2002.

B. Moutrier.

(85921/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

SUNSET HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.208.

In the year two thousand two, on the sixteenth of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SUNSET HOLDINGS S.A., a société anonyme having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on 8th of April 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1088, on July 16th, 2002 (hereinafter referred to as «the Company»).

The meeting was opened by M^e Guillaume Tryhoen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs. Myriam Schmit, employée privée, residing in Kehlen.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Annick Braquet, employée privée, residing in B-Chantemelle.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by EUR 117,287.01 in order to bring the share capital from its current amount of EUR 7,170,000.- up to EUR 7,287,287.01 without any issuance of new ordinary shares of class A and class B, all shares having no par value; and

2. Modification of the subsequent provisions of Article 5.1 of the articles of incorporation of the Company;

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital by an amount of one hundred seventeen thousand two hundred eighty seven Euro one cent (EUR 117,287.01) in order to increase the share capital from its present amount of seven million one hundred seventy thousand Euro (EUR 7,170,000) up to seven million two hundred eighty seven thousand two hundred eighty seven Euro one cent (EUR 7,287,287.01) without issuing any new A and B shares, all with no par value.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon appeared the current shareholders of the Company:

- IFCI PARTICIPATIONS S.A., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri and registered with the Luxembourg company registry B. 40.581;

- P.P. LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg company registry B. 87.653;

all here represented by M^e Guillaume Tryhoen, prenamed, by virtue of two proxies established on October 11th, 2002 and October 15, 2002.

The two current shareholders, represented as stated hereabove, have declared to subscribe to the increase of capital of the Company, each in proportion to the percentage of the share capital currently owned by them (50.00002 % for IFCI PARTICIPATIONS S.A. and 49.99998 % for P.P. LUXCO HOLDINGS, S.à r.l.) within the Company.

All the increased capital has been fully paid-up in cash, so that the amount of one hundred seventeen thousand two hundred eighty seven Euro one cent (EUR 117,287.01) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The general meeting resolves to modify the provisions of Article 5.1 (Capital) of the articles of association of the Company that will read as follows:

5.1 Capital

«The subscribed capital of the Corporation is set at seven million two hundred eighty seven thousand two hundred eighty seven Euro one cent (EUR 7,287,287.01) divided into:

I. ordinary class A shares	2,772,134
II. ordinary class B shares.....	2,772,132
Total	5,544,266

all with no par value.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 2,500.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le seize octobre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUNSET HOLDINGS S.A., avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 8 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1088 en date du 16 juillet 2002 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Guillaume Tryhoen, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de 117.287,01 EUR pour le porter de son montant actuel de 7.170.000,- EUR à 7.287.287,01 EUR sans émission de nouvelles actions ordinaires de classe A et/ou B, toutes les actions étant sans désignation de valeur nominale; et

2. Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1 des statuts de la Société;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-sept Euros et un cent (117.287,01 EUR) de manière à le porter de son montant actuel de sept millions cent soixante-dix mille Euros (7.170.000,- EUR) à sept millions deux cent quatre-vingt sept mille deux cent quatre-vingt-sept Euros et un cent (7.287.287,01 EUR) sans émission de nouvelles actions ordinaires de catégorie A ou B, toutes sans indication de valeur nominale.

Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenus les actionnaires actuels de la Société:

- IFCI PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B. 40.581;

- P.P. LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B. 87.653;

Tous représentés par Maître Guillaume Tryhoen, prénommé, en vertu de deux procurations établies le 11 octobre 2002 respectivement le 15 octobre 2002.

Les deux actuels actionnaires, représentés comme dit-est, ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital dont il est présentement question, en proportion du pourcentage de capital social détenu par chacun d'entre eux (50.00002 % pour IFCI PARTICIPATIONS S.A. et 49.99998 % pour P.P. LUXCO HOLDINGS, S.à r.l.) dans la Société.

Le montant visé par l'augmentation de capital a été entièrement libéré en espèces, de sorte que la somme de cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-sept Euros et un cent (117.287,01 EUR) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 5.1 (Capital) des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

«**5.1 Capital**

Le capital souscrit de la Société est fixé à sept millions deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-sept Euros et un cent (7.287.287,01 EUR) divisé en:

I. actions ordinaires de classe A.	2.772.134
II. actions ordinaires de classe B.	2.772.132
Total	5.544.266

toutes sans indication de valeur nominale.»

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 2.500,-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Tryhoen, M. Schmit, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 136S, fol. 83, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 novembre 2002.

G. Lecuit.

(85927/220/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

SUNSET HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 87.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 novembre 2002.

G. Lecuit.

(85928/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

LOCAREST, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 36.450.

L'an deux mille deux, le douze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société anonyme de droit français FINALOC S.A., ayant son siège social à F-67100 Strasbourg, 16, rue du Maréchal Lefèbvre, (France),

ici représentée par Monsieur Marcolino Anjos, employé privé, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LOCAREST, avec siège social à L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 36.450), a été constituée sous la dénomination sociale de V.I.T. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mars 1991, publié au Mémorial C numéro 343 du 19 septembre 1991,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 25 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 103 du 4 mars 1997,

- en date du 7 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 736 du 12 octobre 1998,

- en date du 27 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 20 du 14 janvier 1999,

- en date du 30 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 589 du 18 août 2000, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en LOCAREST.

- Que le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg, à L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article trois (3) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, le négoce, la location et l'entretien de matériel pour le bâtiment et les travaux publics et des véhicules de transports de personnes et/ou de marchandises ainsi que la conception et la commercialisation de tous services se rapportant directement ou indirectement à cet objet, y compris la gestion de parc automobiles.

Elle pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de cinq cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M . Anjos - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2002, vol. 520, fol. 73, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2002.

J. Seckler.

(85926/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

**I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.539.

L'an deux mille deux, le six novembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 55.539, constituée suivant acte reçu en date du 3 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 501 du 5 octobre 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé en date du 7 décembre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1141 du 29 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant à Eischen.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Luis Tavares, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Delphine Clement, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les deux mille cinq cents (2.500) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à soixante et un mille neuf cent soixante-treize Euros et trente-huit cents (EUR 61.973,38) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST S.A. en I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 88.026,62 (quatre-vingt-huit mille vingt-six euros et soixante-deux cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 61.973,38 (soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents) à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) et création de 3.551 (trois mille cinq cent cinquante et une) actions nouvelles.

3.- Souscription et libération par SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. des 3.551 (trois mille cinq cent cinquante et une) actions nouvelles par incorporation d'une créance liquide, certaine et exigible.

4.- Le capital social est désormais fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) représenté par 6.051 (six mille cinquante et une) actions sans désignation de valeur nominale.

5.- Autorisation au conseil d'administration d'accomplir les formalités nécessaires avec les résolutions prises ci-dessus.

6.- Introduction d'un nouveau capital autorisé de EUR 650.000,- (six cent cinquante mille euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

7.- Autorisation au conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

Ensuite Madame la présidente a déposé sur le bureau et donné connaissance par la lecture à l'assemblée du rapport du conseil d'administration, établi pour satisfaire aux prescriptions de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983; ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST S.A. en I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST HOLDING S.A. et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 88.026,62 (quatre-vingt-huit mille vingt-six Euros et soixante-deux cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 61.973,38 (soixante et un mille neuf cent soixante-treize Euros et trente-huit cents) à EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros), par la création et l'émission de 3.551 (trois mille cinq cent cinquante et une) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et ce par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de EUR 88.026,62 (quatre-vingt-huit mille vingt-six Euros et soixante-deux cents) détenue à charge de la société I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST HOLDING S.A., prédésignée.

Les 3.551 (trois mille cinq cent cinquante et une) actions ainsi émises jouissent des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 3.551 (trois mille cinq cent cinquante et une) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, à savoir la société anonyme de droit luxembourgeois SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Souscription - Libération

Ensuite est intervenue la société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., préqualifiée, ici représentée par Madame Françoise Dumont, prénommée,

en vertu d'une des procurations dont question ci-dessus;

laquelle, par sa représentante susnommée a déclaré souscrire à la totalité de l'augmentation de capital ci-avant mentionnée, et la libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de EUR 88.026,62 (quatre-vingt-huit mille vingt-six Euros et soixante-deux cents), existant à son profit et à la charge de la société I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST HOLDING S.A. prédésignée, en annulation de ladite créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1931 Luxembourg, 16, rue de Nassau, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 6 novembre 2002.»

Signé: J.- B. Zeimet (Réviseur d'entreprises).

Le prédit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que le capital social de la société est désormais fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros), représenté par 6.051 (six mille cinquante et une) actions sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour accomplir les formalités en rapport avec les résolutions qui précèdent.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé de la société, pour une nouvelle période de cinq ans prenant cours à compter de ce jour, à EUR 650.000,- (six cent cinquante mille Euros).

L'assemblée décide en outre d'autoriser le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles et à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

Sixième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) représenté par six mille cinquante et une (6.051) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

L'assemblée générale des actionnaires a le droit d'émettre des actions sans droit de vote lors d'augmentations de capital ultérieures ou lors de conversion d'actions ordinaires en actions privilégiées sans droit de vote. L'assemblée générale déterminera le montant maximal de telles actions à émettre dans les limites des dispositions de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) à six cent cinquante mille Euros (EUR 650.000,-).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 13 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Les actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Dumont - L. Tavares - D. Clement - M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 12, case 3. – Reçu 880,26 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

M. Thyes-Walch.

(85929/233/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

**I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(85930/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

IMEX EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 63.638.

L'an deux mille deux, le douze novembre.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Michel Briers, fonctionnaire, demeurant à B-4432 Ans, 110, rue Lambert Dewonck.
- 2.- Monsieur Manuel Marasi, employé privé, demeurant à L-1467 Howald, 39, rue Henri Entringer.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée IMEX EUROPE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 430 du 15 juin 1998.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu sous seing privé (conversion en Euro), en date du 28 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1183 du 18 décembre 2001.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant sub 2 Monsieur Manuel Marasi cède sa part dans la société au comparant sub 1 Monsieur Michel Briers à la valeur nominale, ce dont quittance.

Suite à cette cession de part, Monsieur Michel Briers est devenu l'associé unique et a prié le notaire instrumentaire de documenter la refonte des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'importation et l'exportation de véhicules neufs, l'intermédiation commerciale et le commerce en général portant sur des véhicules neufs ou des composants pour l'industrie automobile.

La société a en outre pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou tout autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. La société prend la dénomination de IMEX EUROPE, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Toutes ces parts sont détenues par Monsieur Michel Briers, fonctionnaire, demeurant à B-4432 Ans, 110, rue Lambert Dewonck.

Art. 7. Les cessions de parts à des non-associés doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elles dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, s'appliquent.»

Deuxième résolution

Suite à la démission de Monsieur Roger Greden comme gérant de la société, Monsieur Michel Briers est le gérant unique de la société, avec pouvoir de signature illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Briers, M. Marasi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 novembre 2002, vol. 422, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2002.

H. Hellinckx.

(85931/242/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

COMPAGNIE DE LA MER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.889.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(85977/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

INFO MSV S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.720.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the fifteenth of November.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared

Mr Andrea Ranieri, industrialist, residing in Via Del Crist 1, I-10015 Ivrea (TO),
being represented by Mr Samuel Haas, private employee, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has explained and requested the notary to state as follows:

- INFO MSV S.A., having its registered office in Luxembourg, was incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on the 7th of September 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 20th of February 2001, number 127.

- The capital amount is stated at ninety thousand Euro (90,000.- EUR), consisting of nine hundred (900) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

- The appearing person declares that all the shares had been gathered in the hands of Mr Andrea Ranieri, prenamed.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company INFO MSV S.A.

- He has knowledge of the articles of incorporation of the company and he is perfectly aware of the financial situation of the company.

- He gives full discharge, in connection with their functions, to the Directors and the Statutory Auditor.

- He is vested, in his capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The books, accounts and documents of INFO MSV S.A., will be safekept for a period of five years in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu

Monsieur Andrea Ranieri, industriel, demeurant à Via del Crist 1, I-10015 Ivrea (TO),
ici représenté par Monsieur Samuel Haas, employé privé, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent, acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme INFO MSV S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 20 février 2001, numéro 127.

- La société a actuellement un capital social de quatre-vingt-dix mille Euros (90.000.- EUR), représenté par neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Andrea Ranieri, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société INFO MSV S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Les livres et documents comptables de la société INFO MSV S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Haas, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 novembre 2002, vol. 422, fol. 97, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 novembre 2002.

H. Hellinckx.

(85932/242/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

MURATOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.537.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le quatre novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée MURATOR, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 août 2000, numéro 595.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 septembre 2002, numéro 1275.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaby Weberkettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Lamesch, expert comptable, demeurant à Schuttrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour suivant:

- 1.- Présentation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Prononciation de la clôture de la liquidation.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent vingt-quatre (124) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé, en date du 15 octobre 2002, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation

- CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., présignée, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Rémi Zonca, architecte, demeurant à L-1526 Luxembourg, 35, Val Fleuri, de sa gestion de liquidation de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

2) Clôture de liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société MURATOR, S.à r.l. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Schmitz, G. Weber-Kettel, M. Lamesch, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 novembre 2002, vol. 422, fol. 88, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 novembre 2002.

H. Hellinckx.

(85934/242/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

PICTET COUNTRY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.913.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le quatorzième jour du mois de novembre.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu

Madame Julie Mossong, Officer, PICTET & CIE. (EUROPE) S.A., résidant à L-5429 Hëttermillen, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant au nom et pour compte de PICTET EUROPE S.A., ayant son siège social à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 novembre 2002,

laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en cette qualité, demanda au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la société PICTET COUNTRY FUND (la «Société»), une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S Luxembourg B 42 913), a été constituée en vertu d'un acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, du 12 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil, du 16 mars 1993;

- qu'actuellement une action sans désignation de valeur nominale de la société PICTET COUNTRY FUND reste en circulation;

- que PICTET EUROPE S.A. est l'unique propriétaire de l'Action et a décidé de dissoudre la Société;

- que la dissolution anticipée de la Société est prononcée avec effet immédiat et que l'actionnaire unique assume la fonction de liquidateur;

- que les activités de la Société ont cessé, que l'actionnaire unique est investi des avoirs et qu'il déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il assumera les engagements de la Société dissoute même inconnus à l'heure actuelle et que partant, la Société est dès lors définitivement liquidée;

- que décharge est donnée aux administrateurs, auditeurs et directeurs de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de dissolution;

- que le rapport annuel au 30 septembre 2002 est approuvé;

- que les registres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

Le comparant a présenté au notaire le registre des actionnaires qui est clôturé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Mossong, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 novembre 2002, vol. 422, fol. 97, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 novembre 2002.

H. Hellinckx.

(85933/242/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

ECPAT LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

—
Les statuts coordonnés au 30 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

(86013/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

RELIANCE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.732.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(85937/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

RELIANCE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.732.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(85938/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

RELIANCE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.732.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(85939/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

RELIANCE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.732.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(85940/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

RELIANCE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.732.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(85941/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

RELIANCE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.732.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 novembre 2002 que les administrateurs sortants, M. Karl U. Sanne, M. Gérard Muller et M. Fernand Heim, ainsi que le commissaire aux comptes, ARI-AUDIT S.A., ont été ré-élus pour une nouvelle période d'un an.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 89, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(85943/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

SADIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.284.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(85942/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

SADIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.284.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 novembre 2002 que les administrateurs sortants, M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et Mme Geneviève Blauen, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le commissaire aux comptes, StenGest, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été ré-élus pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 89, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(85944/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

INTERPHAROS S.A., PRINCIPAL HEADQUARTERS FOR ACTIVITIES OF RESEARCH ON SECURITIES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 46.227.

L'an deux mille deux, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRINCIPAL HEADQUARTERS FOR ACTIVITIES OF RESEARCH ON SECURITIES S.A., en abrégé INTERPHAROS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée initialement sous la dénomination de PRINCIPAL HEADQUARTERS FOR ACTIVITIES OF RESEARCH ON SECURITIES S.A., en abrégé PHAROS S.A., suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 1993, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 114 du 28 mars 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 juin 1995, publié au Mémorial Recueil C numéro 493 du 29 septembre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Mamer, qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Carvas, employé privé, demeurant à L-Medernach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Fabienne Stephany, employée privée, demeurant à L-Bereldange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur.
- 3) Divers.

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne variant par les mandataires.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV) Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Paolo Federici, financier, demeurant à I-Rome.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de ses fonctions, y compris ceux inscrits aux articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur pourra accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, même dans les cas où une telle autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire des avoirs sociaux et il pourra s'en référer au bilan.

Pour des opérations particulières, il pourra déléguer, sous sa responsabilité, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera à un ou plusieurs mandataires pour une période qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Faber, C. Carvas, F. Stephany, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 136S, fol. 93, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

J.-P. Hencks.

(85945/216/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

COCOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 44.257.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(85936/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

ORNITA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 71.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 80, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour ORNITA HOLDING S.A.H.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(86008/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

RUPELZAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 65.094.

Monsieur Noël Delaby présente sa démission en sa qualité d'Administrateur et d'Administrateur-délégué au sein de la société RUPELZAND INTERNATIONAL S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2002.

N. Delaby.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(85984/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

EAST CONSULTING & TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.776.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 1, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(85994/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

LERUTH REALISATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3261 Bettembourg, 9B, rue du Nord.
R. C. Luxembourg B 80.023.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 novembre 2002

Les actionnaires de la Société Anonyme, LERUTH REALISATIONS S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social le 4 novembre 2002, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- la démission de Madame Mariane Leruth-Koenig de son poste d'administrateur-délégué de la société est acceptée.
- pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.
- Monsieur Gérard Leruth, employé privé, demeurant à L-3490 Dudelange, 59, rue Jean Jaurès demeure, de ce fait, le seul administrateur-délégué de la société.

La société sera dès lors engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué sus-nommé ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué sus-nommé qui détient dans tous les cas un droit de co-signature obligatoire.

Bettembourg, le 4 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 80, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signatures.

(86006/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

FRANCESCA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.254.

EXTRAIT

Lors d'une réunion du conseil d'administration du conseil d'administration en date du 25 novembre 2002, les administrateurs ont adopté la résolution suivante à l'unanimité:

«Un droit de co-signature obligatoire est attribué à Monsieur Heger Willy, en sa qualité d'Administrateur-Délégué de la société de la société FRANCESCA INTERNATIONAL S.A.

Pour le Conseil d'Administration

W. Heger

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 5, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86009/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

CLOVESSIA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 70.998.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 2002

Conseil d'administration

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 13 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 80, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(86007/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

INTERBEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 9B.

STATUTS

L'an deux mille deux, le onze novembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Roger Peters, commerçant, demeurant à B-4770 Ambière, 18, Deidenberg.
- 2.- Monsieur Michel Stommen, commerçant, demeurant à B-4890 Thimister-Clermont, 19, rue du Père Nicolas Hardy.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de INTERRBEST, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Wilwerdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg. La durée de la société est indéterminée.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de détail et elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux dites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- €) par apport en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Le capital social est divisé en cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- €) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Roger Peters, prénommé, cinquante parts	50 parts
2.- par Monsieur Michel Stommen, prénommée, cinquante parts	50 parts
Total des parts sociales	100 parts

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices, ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés à la valeur comptable arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. En cas de cession de parts entre vifs ou pour cause de mort à de non-associés le ou les associés restants sont tenus, soit de racheter les parts de l'associé, soit de désigner un tiers acheteur. Les héritiers ou ayants droit de l'associé sortant sont obligés de céder les parts à la valeur comptable arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. La cession et le paiement du prix doivent s'effectuer au plus tard dans le délai d'un an en tenant compte du paiement d'un intérêt annuel au taux légal, sinon la société devra obligatoirement être mise en liquidation. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des parts correspond à la valeur comptable.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour

faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés. Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du président du tribunal de commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présentés statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunération, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.120,- EUR.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement constituée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants Monsieur Roger Peters, prénommé, et Monsieur Michel Stommen pouvant engager la société valablement chacun par sa signature individuelle.

2.- Le siège social de la société est établi à L-9980 Wilwerdange, Maison 9B.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Peters, M. Stommen, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 12 novembre 2002, vol. 352, fol. 25, case 2. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 18 novembre 2002.

M. Weinandy.

(93962/238/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 novembre 2002.

AXXION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.112.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 octobre 2002

L'Assemblée Générale Ordinaire a ratifié la nomination de Monsieur Tom Gutenkauf, coopté administrateur lors du Conseil d'Administration du 17 décembre 2001, en remplacement de Monsieur Roman Mertes, démissionnaire.

Composition du Conseil d'Administration

Messieurs Martin Stürner, Vorsitzender
Carsten Osswald, Stellvertretender Vorsitzender
Thomas Amend
Tom Gutenkauf
Mario Keller
Uwe Kristen

Commissaire aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 2, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86014/007/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

AXXION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.112.

Le bilan au 31 décembre 2001 du F.C.P. MULTI-AXXION, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(86015/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

RECKITT BENCKISER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 2.910.138.200,- EUR.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 78.502.

RECTIFICATIF

Référence faite à l'extrait ci-dessous reproduit et compte tenu du changement de nom de la société NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l. en RECKITT BENCKISER, S.à r.l. à effet du 11 septembre 2001, il convient de lire:

«... Monsieur Victor Elvinger et Madame Catherine Dessoï sont nommés gérants supplémentaires de la société RECKITT BENCKISER, S.à r.l. (anciennement NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.) avec effet au 1^{er} juin 2002.»

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique, la société WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., en date du 4 mai 2002 que Monsieur Victor Elvinger et Madame Catherine Dessoï sont nommés gérants supplémentaires de la société NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l. avec effet au 1^{er} juin 2002.

La société est désormais administrée par les gérants suivants:

- Madame Paula Fleming, expert-comptable, demeurant 13, rue Marie-Adélaïde, Luxembourg.
- Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à 31, rue d'Eich, Luxembourg.
- Maître Catherine Dessoï, avocat, demeurant à 31, rue d'Eich, Luxembourg.

Luxembourg, le 22 novembre 2002.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 99, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86041/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

RED ZONE EVENEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 89.715.

L'an deux mille deux, le dix-neuf novembre.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme RED ZONE EVENEMENTS S.A. ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 89.715.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Mademoiselle Nadège Brossard, secrétaire, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Jonathan Beggato, employé privé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte croix.

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, constate la démission de:

- Gaby Ato, de sa fonction d'administrateur de la prédite société à compter de ce jour.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouvel administrateur:

- Monsieur Jean-Charles Adrien, étudiant, demeurant à F-77 Brie-Comte-Robert, Les Chaperons 2 BAT3.

Son mandat expirera à l'assemblée générale statutaire en 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 85, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86016/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

PRB2 S.A. SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 230, route d'Esch.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt quatre octobre

Par-devant Maître Aloyse Biel notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

- Monsieur Eric Bertrand, demeurant à F-57255, Sainte Marie-aux-Chênes, 25, rue Bis d'Ars (France);

- Monsieur Jean-François Besson, demeurant à L-1749, Howald, 15 rue Rudy Herber

non présent ici représenté par Monsieur Eric Bertrand, prénommé, en vertu d'une procuration établie à Esch-sur-Alzette en date du 23 octobre 2002.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentaire et le comparant restera annexée au présente acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants, es-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination - Siège Social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous dénomination PRB2 SA SOPARFI

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

L'achat, la vente et la pose de carrelage et de matériaux connexes, ainsi que la vente de cuisines et de sanitaires, Le polissage de marbre, de pierre, de granit, de terrazzo et d'escaliers.

L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,

La création, l'acquisition, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées,

La location de véhicules soit à titre professionnel, soit à titre de mise à disposition pour essais et usage promotionnel,

La communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires,

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement.

D'une manière générale, la société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 40.000,- euros (quarante mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 40,- euros (quarante euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social sinon à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de juin et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Monsieur Eric Bertrand, prénommé (cinq cents actions)	500 actions
Monsieur Jean-François Besson, prénommé (cinq cents actions)	500 actions
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, soit quarante mille euros et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 1500,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Eric Bertrand, prénommé;

- Monsieur Jean-François Besson, prénommé;

- Monsieur Jérôme Slous demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, Z.I. «Um Monkeler».

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2008.

3- Est appelé aux fonctions de commissaire aux Comptes: la société EXECAU EXPERTISE LUXEMBOURG sise L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, Z.I. «Um Monkeler»

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2008

4- Le siège social de la société est établi à L-1471 Luxembourg, 230, Route d'Esch.

5- Monsieur Jean-François Besson est nommé Administrateur-délégué de la Société PRB2 SA SOPARFI;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2008

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Bertrand - A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2002, vol. 882, fol. 61, case 3. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 2002.

A. Biel.

(85842/203/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

PUR SANG INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.630.

L'an deux mille deux, le dix-huit novembre.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme PUR SANG INVESTISSEMENT S.A. ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 78.630.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jonathan Beggato, employé privé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Monsieur Denis Colin, Expert-comptable, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur J.A.M. Ummels, Directeur de société, demeurant à NL-Geleen, Hofdwarweg 57, PO Box 1002.

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentés à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, constate la démission de:

- Monsieur J.A.M. Ummels, prédit, de sa fonction d'administrateur de la prédite société à compter de ce jour.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouvel administrateur:

- La société de droit luxembourgeois dénommée LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

Son mandat expirera à l'assemblée générale statutaire en 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 85, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86017/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

EUROPEAN FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, parc d'activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 75.474.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 1, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(86010/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

EUROPEAN FUND SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 2, parc d'activité Syrdall.
H. R. Luxemburg B 75.474.

*Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 4. September 2002
in den Geschäftsräumen der Gesellschaft um 10.00 Uhr abgehalten wurde*

Herr Gert Rautenberg, Geschäftsführer, wohnhaft in L-7302 Steinsel, In der Acht 16, führt den Vorsitz.

Herr Stephan Jeandey, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54293 Konz, Könererstrasse 89, amtiert als Schriftführer.

Herr Jan Lux, Geschäftsführer, wohnhaft in L-6367 Schuttrange, 63, rue Principal amtiert als Stimmzähler.

Der Vorsitzende eröffnet die Gesellschafterversammlung und stellt fest, dass diese ordentliche Generalversammlung einberufen wurde, um über folgende Tagesordnung zu befinden:

1. Bericht des Verwaltungsrates betreffend das Geschäftsjahr 2001.
2. Bericht des Prüfungskommissars betreffend das Geschäftsjahr 2001.
3. Vorlage und Feststellung des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2001.
4. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses.

5. Entlastung des Verwaltungsrates und des Prüfungskommissars für die Ausübung ihrer Mandate während des Geschäftsjahres zum 31. Dezember 2001.

6. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Prüfungskommissars bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung.

7. Verschiedenes.

Die Namen der gegenwärtigen Aktionäre und/oder ihrer Vollmachtsträger sowie die Zahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet, welche von den jeweiligen Aktionären bzw. deren Vollmachtträgern und den Mitgliedern des Leitungsbüros unterzeichnet ist.

Diese Anwesenheitsliste sowie die von den vertretenen Aktionären erlassenen Vollmachten sind dieser Urkunde beigelegt.

Sodann werden über die auf der Tagesordnung stehenden Punkte folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung hört den Bericht des Verwaltungsrates betreffend das Geschäftsjahr 2001 und, nach Beratung über dessen einzelnen Punkte, stimmt sie einstimmig für dessen Annahme.

Zweiter Beschluß

Nach Anhörung des Berichtes des Prüfungskommissars, welche keine speziellen Empfehlungen oder sonstigen Einschränkungen enthält, stimmt die Versammlung einstimmig für dessen Annahmen.

Dritter Beschluß

Nach eingehender Besprechung stimmt die Generalversammlung ebenfalls einstimmig für die Annahme des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2001.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung stimmt dem Vorschlag des Verwaltungsrats zu, den Jahresfehlbetrag i.H.v. LUF 92.888,- was einen Gegenwert von EUR 2.302,63 entspricht, auf das nächste Geschäftsjahr vorzutragen.

Fünfter Beschluß

Die Versammlung erteilt als dann einstimmige und uneingeschränkte Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder sowie an den Prüfungskommissar für die Ausübung ihrer Mandate während des Geschäftsjahres 2001 zum 31. Dezember 2001.

Sechster Beschluß

Nach eingehender Besprechung wählt die Generalversammlung die Personen Herr Karl-Heinz Brune, Herr Kevin Devine und Herr Gert Rautenberg wieder in den Verwaltungsrat. Die Gesellschaft PricewaterhouseCoopers wird als Prüfungskommissar gewählt.

EUROPEAN FUND SERVICES S.A.

G. Rautenberg / J. Lux / S. Jeandey

Vorsitzender / Stimmzähler / Schriftführer

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 1, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86011/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

HOLDING GENERALE COSMETIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 59.134.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signatures.

(86028/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

HOLDING GENERALE COSMETIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 59.134.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 576, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signatures.

(86029/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

ONCOVIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 76.180.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 85 case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(86018/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

ONCOVIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 76.180.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(86019/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

ONCOVIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 76.180.

L'an deux mille deux, le vingt mai.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme ONCOVIEW S.A. ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 76.180.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jonathan Beggiano, Directeur comptable, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Monsieur Gilles Malhomme, Directeur commercial, demeurant à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer,

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Denis Colin, indépendant, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation des comptes de l'exercice 2001
- 2.- Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes
- 3.- Transformation du capital en euro
- 4.- Affectation du bénéfice

Première résolution

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes, puis pris connaissance des comptes qui lui ont été présentés, l'Assemblée Générale à l'unanimité des voix décide d'approuver les comptes et le bilan de l'exercice 2001 de la société ONCOVIEW S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs et commissaire aux comptes pour leur gestion pour l'exercice 2001.

Troisième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de convertir le capital en Euro, dans le respect des règles de la loi du 10 décembre 1988, pour le porter à 124.000 EUR par conversion du capital social souscrit en LUF et incorporation du bénéfice reporté à concurrence de 53,23 EUR.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, approuve l'affectation du bénéfice, après prélèvement (53,23 EUR) pour la transformation en EUR, pour 12.395 EUR à la réserve légale, et le solde au compte de report à nouveau.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 85, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(86020/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

CITRAN GREYSAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 61.287.

—
Le bilan abrégé au 31 mai 2002, enregistré à Luxembourg, vol. 576, fol. 92, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(86023/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

CITRAN GREYSAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 61.287.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 19 novembre 2002 au siège social*

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Le conseil d'administration se compose de:

- Mademoiselle Josiane Schmit, employée privée, demeurant à Lintgen.
- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Monaco.
- Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert (B).

Le commissaire aux comptes est:

- GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86024/806/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

LUXLAIT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 27, boulevard Marcel Cahen.

R. C. Luxembourg B 62.101.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 novembre 2002

1. La cinquième résolution de l'assemblée générale de LUXLAIT IMMOBILIERE tenue le 7 mars 2002 et nommant Monsieur Nicolas Mousel au poste de gérant est précisée comme suit:

«L'assemblée nomme Monsieur Nicolas Mousel au poste de gérant avec cosignature obligatoire.»

2. La Société Anonyme FIDUCIAIRE EUROLUX, 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour la société

N. Mousel

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 576, fol. 100, case 11.

(86027/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

ASSET MANAGEMENT OPTIONS & FUTURES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 55.299.

Le rapport annuel au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(86035/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

ASSET MANAGEMENT OPTIONS & FUTURES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 55.299.

Le rapport annuel au 28 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(86036/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

**AMG SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. ASSET MANAGEMENT OPTIONS & FUTURES FUND).**

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.
H. R. Luxemburg B 55.299.

Gemäß Beschluß der Gesellschafterversammlung vom 14. Oktober 2002 wurde folgendes beschlossen:
Entlastung des Verwaltungsrates und des Abschlußprüfers für die Ausübung ihrer Mandate im abgeschlossenen Geschäftsjahr.

Bestellung von PricewaterhouseCoopers zum Abschlußprüfer für das Geschäftsjahr 2002/2003 bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2003.

Thesaurierung des Jahresergebnisses.

Bestellung folgender Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr 2002/2003 bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2003:

- Johannes Lewisch, Prokurist der BANK AUSTRIA CREDITANSTALT AG, Wien.
- Herr Magister Alfred Simon, Geschäftsführer der ASSET MANAGEMENT GmbH, Wien.
- Markus Gierke, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Luxemburg.

Luxemburg, den 14. Oktober 2002.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86034/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

TEXANOX LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.694.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue
le vendredi 7 juin 2002 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Copie certifiée conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 95, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86049/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

DERKETO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.584.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 576, fol. 92, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(86025/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

LUXEMBOURG EUROPEAN REINSURANCE (LURECO) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 25.242.

*Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 novembre 2002
enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 76, case 6*

L'assemblée décide de porter le nombre des Administrateurs de six à cinq.

L'assemblée donne l'approbation aux nominations de Monsieur Karl Mayr, Directeur, résident à Munich, Maria-Theresia-Straße 35, en remplacement de Monsieur Bernhard Fink, démissionnaire et de Monsieur Robert Klaus, Directeur, résident à Munich, Maria-Theresia-Straße 35, en remplacement de Monsieur Robert J. Dellinger, démissionnaire. Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2004.

Luxembourg, le 22 novembre 2002.

LURECO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 97, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86038/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

LUXEMBOURG EUROPEAN REINSURANCE (LURECO) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 25.242.

*Extrait des décisions de la 38^{ème} réunion du Conseil d'Administration du 28 mai 2002
enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 89, case 5*

Le Conseil prend acte de la démission des administrateurs, Monsieur Robert J. Dellinger avec effet du 21 mars 2002 et de son président d'honneur, Dr. Arno Morenz avec effet du 15 mai 2002. Le conseil accepte la démission de Monsieur Dellinger et du Dr. Morenz et leur remercie de leur engagement et leurs contributions valables à la société. En remplacement de Monsieur Dellinger le Conseil nomme comme Administrateur Monsieur Robert Klaus. Cette nomination sera soumise à l'approbation de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le conseil ne prend aucune décision en ce qui concerne le remplacement du Dr. Morenz en tant qu'Administrateur et Président d'Honneur de la société et propose à la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire de réduire le nombre des administrateurs de six à cinq.

Luxembourg, le 22 novembre 2002.

LURECO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 97, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86039/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

AC RESTAURANTS ET HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.
R. C. Luxembourg B 46.422.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 99, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour la société

ERNST & YOUNG

Signature

(86042/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

LUXLAIT EXPANSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 27, boulevard Marcel Cahen.
R. C. Luxembourg B 33.959.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 novembre 2002

1. La Société Anonyme FIDUCIAIRE EUROLUX, 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour la société

N. Mousel

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 576, fol. 100, case 11.

(86026/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

C.O.M.I. HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 70.385.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signatures.

(86030/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

P & T CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 13, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 56.050.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(86032/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

MEVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 20, avenue de la Gare.
R. C. Diekirch B 4.655.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Diekirch le 17 octobre 2002

Il résulte dudit procès-verbal, que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2001 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société, malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

Administrateurs-délégués:

Monsieur Victor Kneip, agent immobilier
demeurant à L-9455 Fohren, 19, rue de Walsdorf
Monsieur Martin Melsen, agent immobilier
demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark

Administrateurs:

Madame Anne Polfer, sans état
demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark
Madame Jacqueline Meyers, kinésithérapeute
demeurant à L-9455 Fohren, 19, rue de Walsdorf
BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.
L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Commissaire aux comptes:

Pétange, le 17 octobre 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93994/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 novembre 2002.

KEMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.590.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires et du conseil d'administration tenus en date du 16 octobre 2002 que:

Le siège social a été transféré au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée a procédé à la révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonctions.

Aucune assemblée n'ayant été tenue à ce jour concernant l'approbation des comptes de la société, l'assemblée ne peut donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

L'assemblée a élu en remplacement des administrateurs révoqués:

- MAJENTEL S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

- CLEVERDAN S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

- Monsieur Gabriel Jean, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée a élu en remplacement du commissaire aux comptes révoqué:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration à nommer Monsieur Gabriel Jean, administrateur-délégué, de la société.

Le conseil d'administration a nommé Monsieur Gabriel Jean, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa propre signature.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 2, case 5.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86031/749/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

PERTUY CONSTRUCTION, Société Anonyme.

Capital social: 15.165.000,- €.

Siège social: F-54320 Maxéville, 20, rue Blaise Pascal.

R. C. S. Nancy 758.801.906.

Succursale de Luxembourg: PERTUY CONSTRUCTION, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, parc d'activité Am Bann.

R. C. Luxembourg B 64.883.

—
Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 3 octobre 2002

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 octobre 2002 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la succursale luxembourgeoise du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 51, parc d'activité Am Bann, L-3372 Leudelange.

Luxembourg, le 22 novembre 2002.

Pour PERTUY CONSTRUCTION, Société Anonyme de droit français

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 3.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86033/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.
